

Centre sportif de Malley : temps mort ! Y a-t-il un coach sur le banc ?

Préoccupé par la succession de révélations médiatiques qui entourent l'ouverture du Centre sportif de Malley (ci-après CSM), le PLR Lausanne déposera demain lors de la séance du Conseil communal une interpellation urgente à l'attention de la Municipalité.

Non-respect des normes élémentaires de protection des travailleurs, sportive d'élite gravement accidentée, employé blessé suite à l'effondrement du plafond, ... : si l'ouverture – certes accélérée- du CSM en prévision des JOJ 2020 était compréhensible, le tableau s'est passablement assombri à l'annonce de ces graves événements, révélateurs d'une gestion à tout le moins négligée et négligente au sein du CSM.

La Ville de Lausanne étant représentée par 4 membres sur 9 au Conseil d'administration du CSM, il est légitime de s'interroger sur la prise de conscience de l'exécutif quant à la gravité de la situation. Ce d'autant plus, que les réactions médiatiques du Municipal siégeant au conseil d'administration laissent sous-entendre que l'organe dirigeant du CSM n'est en réalité pas au courant de grand-chose ! Et c'est sans compter les propos tenus par l'ancien Syndic socialiste de Lausanne... S'ils sont avérés, des mesures devraient rapidement être prises pour ramener du sérieux et de la responsabilité dans cette structure.

Dès lors que les jeux ne sont pas encore faits, le chantier n'étant de loin pas terminé, notamment en ce qui concerne la piscine, il apparaît urgent que les hauts dirigeants du CSM - à commencer par les représentants de la collectivité publique - prennent leur responsabilité d'administrateurs. En particulier, qu'ils garantissent la sécurité et la protection des travailleurs et l'intégrité des utilisateurs tout en s'assurant que le cadre budgétaire soit respecté. C'est en effet en respectant les règles de bonnes gouvernances que les administrateurs mèneront le projet à son but.

Pour tous renseignements complémentaires :

Florence Bettschart-Narbel, Conseillère communale PLR, 076 347 08 87

Xavier de Haller, Conseiller communal PLR, 079 362 51 53

Philippe Miauton, Conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41